



**Ontario**

Deposit Insurance  
Corporation of Ontario

Société ontarienne  
d'assurance-dépôts

# **Guide d'application**

*du Processus d'évaluation interne de la  
suffisance du capital (PEISC)*

Janvier 2018

Le présent document contient des renseignements supplémentaires concernant les exigences sur les informations à fournir au sujet du PEISC, des simulations de crises obligatoires et du rapport sommaire sur les principaux paramètres.

---

## Table des matières

<b>MODÈLE DE RAPPORT À DÉPOSER SUR LE PEISC.....</b>	<b>3</b>
<b>1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>3. ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT DU RISQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>4. RISQUES IMPORTANTS .....</b>	<b>4</b>
<b>5. PLANIFICATION DU CAPITAL .....</b>	<b>6</b>
<b>6. SIMULATION DE CRISES ET ANALYSE DE SCÉNARIOS .....</b>	<b>6</b>
<i>Simulation de crises obligatoire.....</i>	<i>7</i>
<i>Considérations relatives aux simulations de crises obligatoires .....</i>	<i>7</i>
<b>1. Choc de taux d'intérêt.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Ralentissement économique.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Simulation de crise inversée .....</b>	<b>9</b>
<b>7. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES .....</b>	<b>10</b>

## MODÈLE DE RAPPORT À DÉPOSER SUR LE PEISC

Les caisses sont tenues de déposer un document résumant leur processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (« PEISC ») qui doit comprendre les éléments présentés dans le modèle qui suit. Bien que l'utilisation du modèle de rapport aux fins de dépôt ne soit pas obligatoire, le sommaire doit couvrir tous les éléments y étant décrits. Le document doit être aussi concis que possible, mais traiter de toutes les questions importantes.

Par contre, il faut savoir que le Rapport sur les principaux paramètres qui est décrit dans l'Annexe A du modèle (format Excel) doit être rempli aux fins de dépôt.

**Tableau 1: Éléments du rapport sur le PEISC**

1	Résumé exécutif
2	Renseignements généraux sur le PEISC
3	Énoncé sur l'appétit du risque
4	Risques importants
5	Planification du capital
6	Simulation de crises et analyse de scénarios
7	Conclusions et prochaines étapes
<b>Annexe 1</b>	Exemple de rapport sur le PEISC aux fins de dépôt
<b>Annexe A</b>	Rapport sur les principaux paramètres

### 1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le résumé doit fournir un aperçu de la méthodologie utilisée dans le PEISC et des résultats obtenus, notamment :

- la description des risques importants courus par la caisse. Il est recommandé de faire appel à des résumés de gestion des risques d'entreprise [GRE] pour assurer l'uniformité et éviter de produire la documentation sur le risque à répétition.
- le sommaire des principales constatations découlant de l'analyse du PEISC de la caisse, notamment :
  - le niveau et la composition du capital interne dont elle juge avoir besoin;
  - l'évaluation de la suffisance du capital selon l'horizon de planification;
  - les résultats et les incidences de l'analyse de simulations de crises facultatives et obligatoires
- le sommaire de la situation financière de la caisse, de sa stratégie commerciale, de la structure de son bilan et des projections relatives à sa rentabilité. Vous trouverez un exemple de commentaire général à l'Annexe 1: Exemple de rapport sur le PEISC aux fins de dépôt

- la déclaration de la caisse confirmant la suffisance du capital compte tenu de sa taille et de la complexité de ses opérations, ou, faute de cette évaluation, les actions qu'elle envisage de prendre pour remédier à la situation.

## 2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette section doit fournir un aperçu du PEISC de la caisse, notamment son cadre de gestion des risques et ses processus de planification commerciale et de gestion du capital.

## 3. ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT DU RISQUE

Cette section doit fournir une brève description de l'appétit du risque de la caisse et indiquer la fréquence de l'examen des degrés de tolérance par la direction et le conseil d'administration. Cette description devrait s'inscrire dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise de la caisse. Pour plus de clarté, la documentation connexe au cadre de GRE peut être présentée sous forme d'annexe dans le rapport sur le PEISC, avec les renvois pertinents dans le document lui-même.

## 4. RISQUES IMPORTANTS

Cette section doit fournir une brève description du processus de détection des risques de la caisse, en autres : un résumé de la méthode employée pour cerner chaque risque important et le quantifier aux fins de l'affectation du capital, y compris la méthodologie, les hypothèses et les calculs utilisés. Les principaux risques qui doivent être pris en considération dans le cadre du PEISC sont, notamment :

- le risque de crédit
- les concentrations de risque
- le risque de marché
- le risque opérationnel
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- tout autre risque important détecté

L'Annexe 1 comprend des exemples de méthodologies.

### *a. Risque de crédit*

L'accentuation du risque de crédit peut se manifester lorsque les portefeuilles de prêts affichent un profil de risque moyen à la hausse en raison de divers facteurs. Parmi ceux-ci peut se trouver une cote de « mise en garde » plus élevée attribuée en raison des défis opérationnels auxquels est confronté la caisse, mais qui ne se traduisent pas nécessairement par une qualité amoindrie du crédit. Par contre, il peut s'agir de

préoccupations relatives au rendement et aux facteurs influant sur sa situation financière qui pourraient être indicatives d'une qualité globale moindre. La caisse peut établir des niveaux de cotation des risques de son portefeuille qui, lorsqu'ils sont dépassés, lui signifie qu'elle doit affecter du capital supplémentaire en sus des provisions collectives pour pertes sur prêts.

### ***b. Concentration du risque***

L'incidence du risque de concentration doit être prise en compte dans le PEISC d'une caisse.

Lorsqu'elle évalue le risque de concentration du crédit, la caisse doit veiller à ce que le capital additionnel suffisant soit affecté à toutes les catégories de risques qui ne sont pas largement diversifiés.

#### Prêts commerciaux

Plus particulièrement, les caisses doivent établir un processus qui leur permet de cerner et de catégoriser le risque de concentration commercial afin de déterminer si elles doivent affecter du capital supplémentaire. Cela pourrait inclure l'application d'une pondération plus élevée aux prêts importants, aux différentes catégories sectorielles ou aux soldes de portefeuille dépassant les limites cibles (p. ex. 30 % dans un secteur d'activités).

### ***c. Risque de marché***

Les caisses doivent connaître tous éléments du bilan qui sont assujettis au risque de marché et la répartition potentielle du capital, notamment l'impact en situation de crise. Cela inclut les placements comme les parts de CUCO Co-op (PCAA), celles de la Central 1 et d'autres actifs détenus à la juste valeur. Les évaluations doivent aussi tenir compte de l'incidence potentielle de Central 1 sur le bilan et de l'étendue de l'appel de capital relié.

### ***d. Risque opérationnel***

Les caisses doivent évaluer si les conditions courantes présentent des niveaux de risques opérationnels potentiellement élevés.

Selon la méthode normalisée actuelle, les caisses sont tenues d'affecter du capital à la hauteur de 15 % du revenu total moyen au cours des trois derniers exercices. Elles doivent veiller à ce que cette exigence demeure pertinente à la lumière des changements aux projections de revenu, à la croissance et à leur environnement. Cela peut inclure la répartition d'un niveau de capital plus uniforme sans égard aux réductions de revenu prévues ou à des flux de rentrées plus lents que ceux qu'elles ont connus récemment. Par exemple, le revenu d'intérêt net serait vraisemblablement moindre dans un contexte prolongé de faibles taux d'intérêt, ce qui, par conséquent, réduirait le capital nécessaire pour couvrir le risque opérationnel.

### ***e. Risque de taux d'intérêt***

Conformément à la méthode normalisée existante, les caisses sont tenues d'affecter le capital en fonction de leur exposition au risque de taux d'intérêt. Les caisses doivent faire en sorte que les méthodologies et les hypothèses utilisées tiennent compte de tout changement aux expositions.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour connaître les attentes de la SOAD, veuillez consulter sa note d'orientation intitulée Mesure et gestion du risque structurel (risque de taux d'intérêt).

### ***f. Risque de liquidité***

Le risque de liquidité se définit par l'incidence potentielle que pourrait avoir sur le capital d'une caisse la nécessité de recourir à du financement plus coûteux que la normale, notamment des instruments de titrisation, pour financer son fonctionnement et sa croissance. Parmi ces modes de financement figurent les dépôts de courtiers, les marges de crédit et d'autres facilités de crédit. Cet impact potentiel et l'affectation du capital pourraient faire partie intégrante du deuxième pilier ou d'un scénario de simulation de crise.

## **5. PLANIFICATION DU CAPITAL**

Cette section doit comprendre, notamment :

- une description du processus de planification et de gestion du capital de la caisse, dont la manière avec laquelle elle y intègre le PEISC;
- un sommaire prévisionnel sur trois ans de la situation du capital reposant sur le plan d'entreprise annuel

## **6. SIMULATION DE CRISES ET ANALYSE DE SCÉNARIOS**

Cette section doit résumer :

- les simulations de crises réalisées et le raisonnement sous-tendant leur choix;
- la méthodologie et les hypothèses utilisées dans chaque analyse de scénario;
- le mode de gestion des activités commerciales et du capital pour assurer des niveaux de capital suffisant dans les situations de crise

Les impacts potentiels des analyses de scénarios de crise sur le capital ne doivent pas nécessairement être inclus dans les exigences en matière de capital au titre du PEISC, mais ils pourraient être utiles à la caisse qui examine l'adéquation des niveaux de capital courants et prévus.

## Simulation de crises obligatoire

La simulation de crises obligatoire sert à estimer la capacité de chaque caisse à résister aux effets possibles d'un ensemble de changements graves à l'aide d'une méthode qui imite des événements exceptionnels potentiels semblables. Les résultats obtenus de ces simulations ne doivent pas être interprétés comme des faiblesses possibles, mais être considérés par rapport aux tendances et au rendement courants lorsque la caisse évalue ses niveaux de capital actuels et prévus. Toutes les caisses sont tenues d'inclure les simulations de crises obligatoires énoncées ci-dessus dans leur analyse du PEISC :

- l'impact sur le capital de la caisse résultant d'un choc des taux d'intérêt de 200 points de base (pb) (simulation de crise avec facteur unique);
- un ralentissement économique causant une réduction de 30 % de la valeur de l'immobilier et des garanties, les conséquences connexes sur les niveaux de prêts en souffrance et les défauts de paiements dans les domaines de risques importants;
- un scénario de simulation de crise inversée qui, de l'avis de la direction, entraînerait vraisemblablement une violation des exigences minimales au titre du capital réglementaire.

Consultez l'Annexe 1 pour obtenir des exemples de méthodologies.

## Considérations relatives aux simulations de crises obligatoires

### 1. Choc de taux d'intérêt

Dans un scénario de crise liée au taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt à court terme d'une caisse constitue la principale exposition. Les simulations de chocs devraient imiter des situations de crises comportant des conditions susceptibles de se produire.

Le taux de choc raisonnable doit aussi s'appliquer aux expositions au bilan et hors bilan qui sont détenues à leur valeur marchande ou disponibles à la vente après une durée d'un an. Dans le calcul du résultat de la simulation de crise, les données les plus négatives doivent être utilisées.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter la note d'orientation de la SOAD intitulée : *Mesure et gestion du risque structurel (risque de taux d'intérêt)*.

### 2. Ralentissement économique

On s'attend à ce que les caisses tiennent compte de tous les domaines de risques importants dans leurs scénarios de simulation de crise, notamment de tous les principaux segments de prêts tels qu'ils sont présentés dans le Tableau 2 (page 9). Le cas échéant, elles doivent aussi prendre en compte les sous-catégories afin de comptabiliser globalement toute divergence entre les expositions au risque et les pertes potentielles.

Lorsqu'elles déterminent les impacts et pertes potentiels, les caisses doivent évaluer un éventail de résultats possibles en appliquant des conditions de crise à divers critères, dont les résultats historiques et récents au titre des pertes subies.

Lorsqu'elles estiment les pertes selon l'historique, les caisses doivent veiller à ce que cet historique comprenne au moins une période pendant laquelle les pertes ont été beaucoup plus élevées et les revenus considérablement moindres comme il se produit lors du ralentissement d'un cycle de crédit. De plus, les caisses doivent faire en sorte que les données utilisées dans l'historique des pertes correspondent aux expositions courantes et prévues.

Le Tableau 2 montre un éventail de facteurs de simulation de crise à titre d'exemple que les caisses peuvent appliquer à l'historique des pertes. (Elles peuvent adopter des facteurs supérieurs, le cas échéant.) L'application des facteurs les moins élevés et les plus élevés contribuerait à établir un éventail de résultats pour chaque considération et le regroupement des projections de pertes (« élevé » et « faible ») pour chaque catégorie importante de prêts. Ces données doivent ensuite être comparées à l'éventail des ratios de pertes potentielles dans la préparation des estimations finales tirées des scénarios.

En situation de crise, on s'attend à ce que les pertes soient importantes et probablement de loin supérieures aux pertes antérieures. Les impacts potentiels doivent reposer sur des estimations prudentes et un jugement raisonné qui tiennent compte des conditions de crise à l'aide de projections des pertes se situant dans la tranche moyenne ou supérieure de l'éventail des résultats possibles. Les projections dans la tranche inférieure doivent être étoffées par un raisonnement exhaustif.

**Tableau 2: Domaines de risques importants et exemples de considérations**

Domaines de risques importants	Considérations	Facteur de crise	Ratios de pertes <sup>1</sup>	Perte appliquée	
				An 1	An 2
Titres de participation <sup>2</sup>	Réduction de la valeur des garanties de 30 %	1,0	30 %	100 %	0 %
Prêts hypothécaires résidentiels (non assurés)	Réduction de la valeur de l'immobilier de 30 % Ratios prêt/valeur révisés Appliquer les pertes aux montants > 70 % du ratio prêt/valeur	1,0	2 % - 5 %	40 %	60 %
Prêts personnels	Période minimale de données de 10 ans		1 % - 3 %	40 %	60 %
Prêts immobiliers commerciaux	Pires prêts douteux pour l'exercice Pire probabilité de défaut (PD) de l'exercice	1,0-2,0 1,0-2,0	1 % - 3 %	60 %	40 %
Prêts à la construction commerciale	Pires pertes dues aux défauts (PDD) de l'exercice Pires pertes de l'exercice	1,0-2,0 1,0-2,0	1 % - 5 %	60 %	40 %
Autres prêts commerciaux	Prêt douteux moyen Probabilité de défaut moyenne (PD) Perte moyenne due aux défauts (PDD)	2,0-4,0 2,0-4,0	1 % - 3 %	60 %	40 %
Prêts agricoles	Pertes moyennes  Provision collective	2,0-4,0 2,0-4,0  3,0-5,0	0.5 % - 1.5 %	60 %	40 %

### 3. Simulation de crise inversée

La simulation de crise inversée sert à imaginer un scénario qui entraînerait la faillite d'une caisse. Ce type de scénario comprendrait vraisemblablement une série d'événements comme l'un de ceux qui suivent ou les trois réunis :

- un ralentissement ou une récession plus importants que prévu accompagnés des répercussions plus étendues sur la croissance, les bénéfices et le capital;
- la réalisation d'un ou de plusieurs événements potentiels importants cernés lors du processus de GRE de la caisse;
- un cygne noir

Les caisses qui bénéficient d'une position de capital solide pourront résister à un scénario de simulation de crise comprenant des événements plausibles, bien

<sup>1</sup> Pourcentage du portefeuille

<sup>2</sup> Exclut les parts de CUCO et de Central 1

qu'exceptionnels, avant une faillite potentielle. Lorsqu'elles considèrent un événement probable, elles doivent évaluer leur dépendance du revenu et de la croissance (et le choc potentiel afférent) ou leurs obligations permanentes concernant tout actif ou passif important, notamment :

- les prêts commerciaux
- les coentreprises
- les titrisations
- le capital de parts de placements
- les dividendes
- les coûts de financement
- les dépôts de courtiers
- les charges de retraite

Vous trouverez des exemples de méthodologies à l'Annexe 1.

## **7. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES**

Cette section doit comprendre une brève description :

- de la suffisance du capital ou des mesures correctives
- de la manière avec laquelle les résultats du PEISC ont été intégrés dans la délimitation des risques et leur suivi ainsi que dans le processus décisionnel
- du mode de communication des résultats du PEISC au conseil d'administration
- de la nature de tout examen par un tiers du PEISC
- de tout plan d'amélioration du PEISC

## **Exemple de rapport sur le PEISC aux fins de dépôt**

**Remarque : Les renseignements qui sont fournis dans le présent exemple de rapport le sont à titre informatif uniquement. Les montants qui y figurent ne sont pas nécessairement entièrement représentatifs de toutes les considérations et incidences financières reliées.**

On s'attend des caisses qu'elles utilisent cet exemple uniquement comme guide et qu'elles modifient et adaptent le type de renseignements au besoin de manière à traiter de tous les principaux éléments tout en répondant à leurs propres exigences.

## CAISSE

### Rapport sur le PEISC aux fins de dépôt

DATE \_\_\_\_\_

## Table des matières

<b>Modèle de rapport à déposer sur le PEISC.....</b>	<b>3</b>
<b>1. SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>6</b>
<b>3. ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT DU RISQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>4. RISQUES IMPORTANTS .....</b>	<b>8</b>
4.1 Risque de crédit .....	8
4.2 Risque de concentration – Exposition au risque excessive : >30 % .....	9
4.3 Risque de concentration – Concentration des secteurs d'activités .....	10
4.4 Autres risques importants .....	11
<b>5. PLANIFICATION DU CAPITAL .....</b>	<b>12</b>
<b>6. SIMULATION DE CRISES ET ANALYSE DE SCÉNARIOS .....</b>	<b>14</b>
6.1 Scénario 1 Choc de taux d'intérêt .....	15
6.2 Scénario 2 Ralentissement économique .....	15
6.3 Scénario 3 Simulation de crise inversée .....	16
<b>7. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES .....</b>	<b>17</b>

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) contribue à assurer la suffisance du capital de notre caisse en rapport avec son profil de risque. Il nous permet d'élaborer des stratégies pour maintenir les niveaux de capital, de rehausser nos pratiques de gestion du capital et de mettre en place des techniques d'évaluation et de gestion du risque améliorées.

Dans le cadre de notre PEISC, nous tenons compte de la croissance projetée, des risques d'entreprise liés aux activités de crédit et d'exploitation, de nos mesures du risque de gestion actif/passif (GAP) courantes et de l'impact sur le capital des diverses analyses de scénarios de crise pour déterminer nos besoins en capital. Outre les simulations de crises obligatoires, nous avons tenu compte d'une simulation de crise étant le théâtre d'événements potentiels se produisant simultanément afin de déterminer l'étendue des problèmes qui feraient passer la caisse sous le seuil minimal au titre des exigences de la réglementation.

Nous avons aussi pris en compte l'analyse de la GRE et de la GAP de manière à cerner et à considérer tous les risques potentiels critiques et importants. Quant aux hypothèses de croissance utilisées dans la planification du capital, elles reposent sur notre plan stratégique le plus récent. Finalement, les besoins en capital sont déterminés en fonction de la croissance projetée, et le niveau de ce capital suffira à appuyer les activités d'exploitation permanentes ainsi que les stratégies d'entreprise.

### *Faits saillants de nos principaux paramètres commerciaux et financiers :*

#### *Sommaire de la situation financière*

Notre position financière courante et planifiée est solide et va en s'améliorant. Nous prévoyons que nos principales activités commerciales vont connaître une croissance continue pendant le cycle de planification courant, et nous n'entrevoions pas de problème important qui pourrait limiter nos initiatives de prospection. Au cours des trois prochains exercices, le capital pondéré en fonction du risque devrait passer de 10,89 % à 11,05 % malgré une réduction prévue de capital de parts de placements de trois millions de dollars.

#### *Stratégie commerciale*

La croissance interne constitue encore un fer de lance de notre stratégie commerciale dont voici les principales initiatives :

- Croissance des dépôts, plus particulièrement ceux des courtiers
- Repositionnement et rénovation du réseau actuel de succursales
- Augmentation du nombre de prêts résidentiels provenant des courtiers hypothécaires
- Hausse du nombre de prêts commerciaux grâce à l'expansion des prêts syndiqués en collaboration avec d'autres institutions financières
- Ajout de syndications de prêts pour améliorer la liquidité et les marges d'intérêt
- Continuation du projet de portefeuilles mobiles

- Accentuation de la formation et du perfectionnement pour optimiser les ressources dans le cadre de notre programme d'excellence du service et de nos plans d'expansion des affaires

### Structure du bilan

Nous n'envisageons pas de changements importants à la structure courante du bilan quoique nous prévoyons une augmentation du nombre de prêts hypothécaires résidentiels assurés, de prêts titrisés et d'emprunts connexes. Les actifs à risques pondérés globaux devraient progresser de 8 % principalement en raison d'une augmentation des prêts commerciaux de 10 %.

Le Tableau 1 ci-dessous donne un aperçu de la structure du bilan prévisionnel pour la période 2014-2016.

**Tableau 1 : Structure du bilan prévisionnel pour la période 2014 - 2016**

Structure du bilan pour la période de 2014-2016						
	2014		2015		2016	
Actif	\$	%	\$	%	\$	%
Trésorerie/Placements	204	13,0%	216	13,0%	230	13,0%
Prêts	1 345	85,7%	1 415	85,0%	1 502	85,1%
Prêts hypothécaires résidentiels (assurés)	185	11,8%	200	12,0%	225	12,8%
Prêts hypothécaires rés. (non-assurés)	360	22,9%	360	21,6%	371	21,0%
Prêts personnels	220	14,0%	245	14,7%	280	15,9%
Prêts commerciaux	580	37,0%	610	36,6%	626	35,5%
Provisions	-75	-4,8%	-83	-5,0%	-88	-5,0%
Autres actifs	95	6,1%	117	7,0%	120	6,8%
Total de l'actif	1 569	100,0%	1 665	100,0%	1 764	100,0%
Total de l'ARP*	955		1 034		1 119	
Dépôts	1 300	82,9%	1 380	82,9%	1 450	82,2%
Emprunts	108	6,9%	117	7,0%	126	7,2%
Autres passifs	57	3,6%	55	3,3%	64	3,6%
Total du capital	104	6,6%	113	6,8%	124	7,0%
Total du passif	1 569	100,0%	1 665	100,0%	1 764	100,0%

\* Actif à risques pondérés (ARP)

### Projection de rentabilité

La rentabilité devrait s'améliorer graduellement au cours des trois prochains exercices comme l'illustre le Tableau 2 (page 5). Les principaux vecteurs de rentabilité seront, parmi d'autres, les marges d'intérêt légèrement plus élevées et les coûts relatifs aux prêts qui devraient être moins élevés. Les frais d'exploitation demeurent du même ordre que ceux d'aujourd'hui et tiennent compte des améliorations continues en matière de technologie et de systèmes bancaires.

**Tableau 2: Projections de revenu pour la période 2014 - 2016**

Revenu	2014	2015	2016
Revenu net d'intérêt	34,51	38,00	43,5
Autre revenu	12,55	14,00	14,1
Dividendes	1,25	1,30	1,4
Frais d'exploitation	36,08	38,30	42,3
Impôts	1,57	3,30	3,5
Revenu net	8,16	9,00	10,4
Rendement de l'actif moyen	0,53%	0,56%	0,60%
Rendement du capital	8,07%	8,24%	8,76%

**Voici les principales constatations tirées du PEISC :**

- Les ratios de capital courants se situent bien au-dessus des niveaux réglementaires minimaux. Pour la période de planification allant de 2014 à 2016, on prévoit que le niveau de capital de la caisse sera suffisant pour appuyer son fonctionnement et la croissance des éléments au et hors bilan.
- Les besoins additionnels en capital ont été déterminés pour tous les domaines de risques importants.
- Les conclusions tirées du PEISC confirment que le niveau minimal du ratio interne de capital de 2,0 % au-dessus de l'exigence minimale réglementaire pour le ratio capital/actif et de 2,5 % au-dessus de l'exigence minimale réglementaire pour le ratio pondéré en fonction du risque demeure approprié.
- Le niveau courant de capital pondéré en fonction du risque de 10,89 % convient aussi aux scénarios de simulation de crise.

**Conclusion**

Selon l'évaluation initiale qui précède, nous jugeons que les niveaux de capital courants de la caisse suffisent à couvrir les expositions aux risques courantes et prévues et qu'ils lui fournissent un coussin suffisant pour supporter toute perte potentielle dans des situations de crise raisonnable. Nous affichons actuellement un excédent de capital de 1,5 million de dollars, soit un pourcentage de 1,61 %, net des considérations additionnelles au titre des répartitions du deuxième pilier.

# 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PEISC

## *Cadre de gestion des risques*

Le cadre de gestion des risques a été créé pour réaliser les objectifs commerciaux de la caisse et faire en sorte qu'aucun événement ou combinaison d'événements n'aient de répercussions importantes sur elle. Ce cadre va de pair avec les politiques, les processus et les programmes reliés.

La politique de gestion du risque que le conseil a élaborée énonce la philosophie et la méthode de gestion des risques et établit les paramètres à l'intérieur desquels la direction devra cerner et évaluer les risques ainsi qu'y réagir et les surveiller. Les responsables sont tenus de rendre compte régulièrement de la situation en assurant ainsi le suivi et la surveillance efficace et efficiente. La caisse a mis sur pied un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui englobe tous les domaines d'exploitation l'exposant à des risques financiers, opérationnels, juridiques, réglementaires ou d'atteinte à la réputation importants.

## *Processus de planification des activités*

Le processus de planification commence par la préparation de la planification stratégique. Ainsi, les stratégies qui émergent des délibérations de la haute direction et du conseil d'administration constituent le fondement de notre plan d'entreprise annuel. D'ordinaire, la planification stratégique s'étend sur un horizon d'un an, mais elle comporte des éléments pluriannuels selon les projets qui sont envisagés. Les unités sont informées de façon succincte, et harmonisent les attentes aux objectifs et initiatives découlant du processus de planification stratégique. Ces renseignements comprennent les cibles de croissance, de ventes et de rentabilité et d'autres mesures de rendement clé normalisées.

L'équipe de la haute direction tient des séances de mise au point régionales à l'intention du personnel et des représentants élus. Ainsi, les dirigeants peuvent expliquer les initiatives stratégiques annuelles et fournir plus de détails au personnel qui, lui, a l'occasion de rencontrer les principaux décideurs et de leur poser des questions.

Lorsque les plans d'entreprise initiaux des unités sont prêts, on engage un processus de planification ascendante pour déterminer le point de départ par rapport aux attentes initiales indiquées précédemment. À partir de ce point, les responsables des unités d'affaires discutent avec les cadres supérieurs pour rationaliser le plan et en assurer l'uniformité entre les segments de marchés. Tout au long de cette collaboration se produisent une série de validations et d'examen centralisés qui ont pour but de vérifier divers aspects du plan et de les mettre à l'essai pour déterminer leur caractère raisonnable.

Généralement, le plan d'entreprise de base présente un horizon d'un an, mais il comporte un aperçu de l'exercice suivant pour fournir une perspective à long terme. Les fluctuations dans les vecteurs budgétaires indiquent que les perspectives dépassant deux ans ne sont pas significatives sauf si elles portent sur la partie du plan visant le capital qui inclut une période de

prévisions de cinq ans. Le document de planification contient un mécanisme permettant de revenir en arrière pour effectuer un contrôle ex-post des hypothèses et des résultats au titre des liquidités et du risque structurel ainsi qu'aux fins de la planification du capital.

De plus, les éléments de simulation de crise sont appliqués pour mesurer les résultats des scénarios que le conseil d'administration a choisis aux fins de la planification. À ce stade, le plan consolidé est déposé auprès du comité d'audit pour qu'il puisse le recommander au conseil avant la fin de l'exercice.

### ***Processus de gestion du capital***

Les politiques et les procédures relatives à la gestion du capital de la caisse visent à assurer l'adéquation des niveaux de capital en vue de se protéger contre les risques inhérents à l'exploitation de ses activités. Voici les principaux objectifs de gestion du capital :

- maintenir les niveaux appropriés de capital dans les conditions économiques courantes et projetées pour assurer leur conformité aux exigences réglementaires;
- veiller à ce que la quantité, la qualité et la composition du capital requis correspondent aux risques inhérents à la caisse, et soutiennent ses activités courantes et prévues ainsi que la croissance de son portefeuille;
- fournir le coussin approprié compte tenu des divers risques auxquels la caisse est exposée;
- fournir une base solide pour l'expansion des affaires et le réinvestissement permanent dans les capacités commerciales, notamment la technologie et l'automatisation et l'amélioration des processus.

## **3. ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT DU RISQUE**

La caisse s'est engagée à gérer le risque inhérent global dans l'organisation et déploie des efforts concertés pour veiller à ce que les meilleures pratiques soient mises en application, voire surpassées en ce qui a trait à l'atténuation des risques maîtrisables. La composition de notre bilan est révélatrice de l'appétit du risque de la caisse et témoigne de ses efforts permanents d'assurer la croissance sans compromettre le profil de risque global du bilan.

La caisse a établi un niveau de capital pondéré en fonction du risque minimal de 10,5 %, ce qui la dote d'une marge de manœuvre de 2,5 % au-delà des exigences réglementaires minimales concernant les répartitions et les scénarios de simulation de crise au titre du deuxième pilier. Nous jugeons cela raisonnable étant donné le niveau de risque et les exigences relatives à la croissance. L'appétit du risque de la caisse est énoncé dans sa politique de GRE.

L'appétit du risque global est noté comme étant modéré, ce qui correspond à sa stratégie ciblée d'amélioration et de durabilité de la rentabilité. Le montant de capital à risque (dépassant la répartition du PEISC) ne doit pas dépasser 0,75 % de l'actif, c'est-à-dire

approximativement 11,25 M\$. Ces données sur l'appétit du risque sont intégrées dans le questionnaire de la GRE, dans lequel chaque risque est mesuré en regard du seuil de tolérance au risque de 11,25 M\$. La haute direction et le conseil d'administration passent cette politique en revue annuellement.

## 4. RISQUES IMPORTANTS

Le Tableau 3 présente un sommaire des risques importants nécessitant du capital additionnel au titre du deuxième pilier. Le cas échéant, la répartition du capital indiquée s'ajoute aux exigences courantes au titre du premier pilier. La caisse a adopté une approche très prudente dans l'évaluation des besoins additionnels en capital en partie à cause des données historiques limitées à l'heure actuelle pour certaines catégories de prêts aux fins de comparaison et d'analyse.

**Tableau 3: Sommaire des risques importants**

Catégorie	Description du risque	Quantification	Répartition du capital	Renvoi
Risque de crédit	Risque du portefeuille de prêts commerciaux Niveau de risque global accru	Cote pondérée en fonction du risque moyen = 3,1 Étalon fixé = 3,0 Exposition excédentaire au risque = 52,9 M\$	4,5 M\$	Tableau 4
Risque de concentration	Exposition aux prêts commerciaux >30 % des prêts regroupés	Exposition >30 % pondérée en fonction du risque à la hauteur de 110 % Exposition regroupée excédentaire de 300 M\$ ou 30 M\$ ARP	2,4 M\$	Tableau 5
	Concentration des secteurs d'activités	Méthode HHI	1,5 M\$	Tableau 6
Autres risques	Tels qu'établis conformément à la GRE	Estimations basées sur la combinaison de la rentabilité et des impacts des deux expositions aux risques les plus importantes	3,0 M\$	Tableau 7

### 4.1 Risque de crédit

La caisse a attribué une cote du risque global de 3,0 (modéré) au portefeuille de prêts commerciaux. Il faut affecter du capital additionnel à tout risque dépassant ce niveau. À l'heure actuelle, la cote du risque global est de 3,11, ce qui signifie que la caisse se trouve en situation d'exposition excessive au risque équivalant à 56,5 M\$.

Comme l'indique le Tableau 4 ci-dessous, un montant de capital additionnel de 4,5 M\$ a été affecté aux risques excessifs.

**Tableau 4: Risque de crédit**

Catégorie de risque	Solde des prêts (A)	Pondération du risque (C)	Cote de risque pondéré [A /B] X C
Sans risque	15 000 000	1	0,03
Faible	38 700 000	2	0,14
Modéré	380 000 000	3	2,13
Mise en garde	87 900 000	4	0,66
Insatisfaisant	2 900 000	5	0,03
Inacceptable	10 500 000	6	0,12
<b>Total ( B )</b>	535 000 000		3,11
Risque de l'étalon			3,00
Niveau de risque excessif (D)			<b>0,11</b>
<b>Exposition excessive au risque (E)</b>	56 500 000	<b>(D X B)</b>	
Capital additionnel (E X 8 %)	4 520 000		

#### 4.2 Risque de concentration – Exposition au risque excessive : >30 %

La caisse affecte du capital additionnel au titre des expositions aux prêts commerciaux supérieures à 30 %. Les montants qui dépassent cette limite doivent être pondérés selon un facteur de 120 %.

À l'heure actuelle, le portefeuille de prêts commerciaux s'élève à 535 M\$ (42 %), soit à 152,5 M\$ au-dessus de la limite étalon, ce qui se traduit par une répartition de capital additionnel de 2,44 M\$ comme l'indique le Tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5: Risque de concentration – prêts commerciaux**

Prêts à rembourser	
Prêts commerciaux	535 000 000
Total des prêts	1 275 000 000
Limite de risque (30 %)	382 500 000
Exposition au risque excédentaire	152 500 000
Pondération du risque additionnelle (20 %)	30 500 000
Capital additionnel	2 440 000

### 4.3 Risque de concentration – Concentration des secteurs d'activités

La caisse utilise l'indice de Herfindahl- Hirschman (IHH) pour l'aider à évaluer le risque potentiel de concentration par catégorie de secteurs.

Cet indice constitue l'un des outils à la disposition des caisses pour cerner le risque de concentration par secteur d'activité; il peut être utile pour quantifier les niveaux de risque élevés que présente le portefeuille de prêt passé certains seuils. Les principaux facteurs de cette approche sont la concentration de prêts importants au sein de chaque catégorie de risque et le niveau de concentration appliqué.

L'indice IHH est fonction des soldes de prêts moyens dans chaque secteur d'activité et des soldes regroupés comparativement à l'ensemble du portefeuille. Le montant de capital nécessaire est calculé d'après la valeur des prêts dépassant la limite de concentration fixée. Lorsque niveau de concentration est élevé, le montant de capital additionnel l'est moins.

Aux fins de la répartition du capital, nous avons décidé d'utiliser un niveau de concentration prudent, soit 5 %, sans égard au secteur d'activité bien que la politique visant les limites de concentration soit beaucoup moins stricte.

Les niveaux de concentration du portefeuille courant exigent la répartition de capital additionnel de l'ordre de 1,6 M\$ comme l'indique le Tableau 6 ci-dessous. Cela est principalement attribuable aux niveaux élevés de concentration dans les secteurs de l'immobilier et de l'hébergement et de la restauration, notamment de prêts importants dans ces secteurs.

**Tableau 6 : Risque de concentration – secteurs d'activités**

Secteur d'activité	Nbre de prêts	Exposition (en milliers de \$)	Pourc. du Portefeuille	Nbre	Moyenne de >10 M\$	Nbre	Moyenne de >5 M\$	Nbre	Moyenne de >1 M\$	Limite de Concentration	Somme de l'actif > limite de concentration	Facteur de conversion du capital 8 %	Capital additionnel requis
SCIAN-Agricole (11)													
SCIAN-Extraction minière, de pétrole et de gaz (21)										5%			
SCIAN-Services publics (22)- nombre													
SCIAN-Construction (23)	25	50 000 000 \$	9,35 %							5 %	23 250 000 \$	1 850 000 \$	74 400 \$
SCIAN-Fabrication (31-33)	20	30 000 000 \$	5,61 %							5 %	3 250 000 \$	260 000 \$	13 000 \$
SCIAN-Commerce de gros (41)	5	11 000 000 \$	2,06 %							5 %	0 \$	0 \$	0 \$
SCIAN-Commerce de détail (44-45)	10	15 000 000 \$	2,80 %							5 %	0 \$	0 \$	0 \$
SCIAN-Transport et entreposage (48-49)													
SCIAN-Finances et assurances (52)													
SCIAN-Services immobiliers - total (53)	400	300 000 000 \$	56,07 %	6	19 000 000 \$	11	7 000 000 \$	30	3 000 000 \$	5 %	273 250 000 \$	21 860 000 \$	722 843 \$
SCIAN-Services professionnels scientifiques et techniques(54)													
SCIAN-Gestion de sociétés et d'entreprises (55)													
SCIAN-Sociétés d'administration (56)													
SCIAN-Services d'enseignement (61)													
SCIAN- Soins de santé (62)	5	25 000 000 \$	4,67 %			2	7 000 000 \$			5 %	0 \$	0 \$	0 \$
SCIAN-Arts, spectacles et loisirs (71)	10	7 000 000 \$	1,31 %							5 %	0 \$	0 \$	0 \$
SCIAN-Hébergement et services de restauration (72)	50	85 000 000 \$	15,89 %	2	16 000 000 \$	12	7 000 000 \$	9	2 300 000 \$	5 %	58 250 000 \$	4 660 000 \$	804 039 \$
SCIAN - Autres services (81)	35	12 000 000 \$	2,24 %							5 %	0 %	0 %	0 %
SCIAN - Administrations publiques (91)													
TOTAL	560	535 000 000 \$	100,00 %								TOTAL de l'actif	1 898 019 000 \$	1 614 282 \$

#### 4.4 Autres risques importants

Dans le cadre de notre programme de GRE, nous avons cerné deux expositions présentant des risques élevés et requérant des affectations de capital additionnel comme l'indique le Tableau 7 ci-dessous.

**Tableau 7 : Autres risques**

Domaine de risque	Capital affecté	Probabilité
Juridique	1,0 M\$	Modérée
Financier	2,0 M\$	Faible à modérée

Voici un sommaire des principaux problèmes liés aux risques cernés dans le cadre de notre programme de GRE pour les domaines indiqués plus haut :

##### Juridique

Nous avons examiné les frais juridiques que nous devrions encourir advenant la faillite de nos sous-traitants sous contrats. Ces relations sont passées en revue régulièrement et, même si cette probabilité est lointaine, les conséquences seraient majeures. Le montant de capital a été obtenu en ajustant le facteur de probabilité utilisé dans la quantification du risque du modèle de GRE à la hauteur de quatre fois le montant de référence.

##### Financier

Nous avons examiné la possibilité d'illiquidité en raison d'un problème d'atteinte à la réputation. Au cours de la dernière année, il s'est produit des pannes de systèmes mineures qui ont empêché les sociétaires d'avoir accès à leurs comptes et nuit à la disponibilité des fonds. La caisse a assigné des ressources supplémentaires à ce dossier, mais il est trop tôt pour confirmer que toutes les questions ont été entièrement résolues. Elle a affecté du capital additionnel en ajustant le facteur de probabilité dans la quantification des risques du modèle de GRE à la hauteur de 5 fois le montant de référence.

## 5. PLANIFICATION DU CAPITAL

Le plan relatif au capital fait partie intégrante du processus de planification. Étant donné que le capital pondéré en fonction des risques est déterminé en partie d'après la composition de l'actif, le processus initial de planification ascendante du plan d'entreprise constitue le fondement du plan relatif au capital. Ce plan fait état des taux de croissance de l'actif et de son rendement, de divers taux de dividendes selon les tendances connues ou projetées et d'autres lignes directrices émises par le conseil d'administration utilisées dans le processus de planification.

Plusieurs catégories de parts engendrent des dividendes en capital – qui contribuent directement au capital de catégorie 1. Essentiellement, les fonds sont virés directement des bénéfices non répartis, en tant que source la plus pure de croissance du capital, à un compte de parts sociales avec restrictions d'un sociétaire/propriétaire. Le plan relatif au capital vise à satisfaire les exigences réglementaires minimales et les marges de manœuvre souhaitées par la direction. Par ailleurs, la planification sert aussi à évaluer l'incidence des changements à la réglementation sur les exigences en matière de capital selon les meilleures estimations de l'organisation. Ainsi, la caisse peut prévoir des changements aux niveaux du capital en modifiant les taux influents. La Loi exige que les caisses maintiennent un ratio de capital minimal de 4 % et un ratio de capital pondéré en fonction des risques de 8 %.

Notre caisse a mis de l'avant une politique voulant qu'elle maintienne, en tout temps, un capital équivalant à l'exigence minimale prévue par la Loi ainsi qu'un coussin par mesure de prudence. Le conseil d'administration a fixé un ratio de capital minimal de 6 % et un ratio de capital pondéré en fonction des risques de 10,5 %; il peut hausser ces ratios s'il détermine, après examen, qu'un risque important s'est accru. Le PEISC fait maintenant partie du processus de planification du capital de la caisse.

Tous les risques importants sont évalués et pris en compte pour déterminer l'étendue de la répartition du capital additionnel requis en raison de situations présentant un risque accru n'ayant pas déjà été saisies. Cela inclut l'évaluation des « conditions de crise » pour faire en sorte que les limites courantes se situant au-dessus des exigences réglementaires demeurent appropriées.

## Sommaire des prévisions de la situation financière

Le Tableau 8 ci-dessous illustre le sommaire des prévisions sur trois exercices de la situation financière de la caisse.

**Tableau 8: Prévision de la situation financière 2014-2016**

Prévision de la situation financière 2014-2016 (en millions de dollars)				
	1T14	4T14	4T15	4T16
<b>Actif</b>				
Trésorerie/placements	195,0	203,91	216,4	229,7
Prêts	1 275,0	1 333,24	1 415,1	1 501,9
Provisions	-75,0	-78,43	-83,2	-88,3
Total de l'actif	1 500,0	1 568,52	1 664,8	1 766,9
Total des APR	900,0	955,09	1 033,8	1 119,0
<b>Revenu</b>		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Revenu net d'intérêt	8,3	34,51	38,0	43,5
Autre revenu	3,0	12,55	14,0	14,1
Dividendes	0,3	1,25	1,3	1,4
Frais d'exploitation	8,6	36,08	38,3	42,3
Impôts	0,4	1,57	3,3	3,5
Revenu net	2,0	8,16	9,0	10,4
RAM	0,52 %	0,53 %	0,56 %	0,60 %
RCP	7,96 %	8,07 %	8,24 %	8,76 %
<b>Capital</b>				
Catégorie 1	65,0	71,21	80,3	90,6
Catégorie 2	18,0	17,00	16,0	15,0
Parts de placement	20,0	20,0	20,0	20,0
Total	103,0	108,2	116,3	125,6
Capital réglementaire	98,0	104,2	113,3	123,6
Levier (%)	6,53 %	6,64 %	6,80 %	7,00 %
<b>APR (%)</b>	<b>10,89 %</b>	<b>10,91 %</b>	<b>10,96 %</b>	<b>11,05 %</b>
<b>Pourc. requis par le PEISC</b>	<b>9,28 %</b>	<b>9,28 %</b>	<b>9,28 %</b>	<b>9,28 %</b>
Surplus	1,61 %	1,63 %	1,68 %	1,77 %

Comme il est indiqué, nous envisageons de continuer d'inscrire des surplus de capital au cours des trois prochains exercices malgré une croissance annuelle de l'actif prévue de 6 %. Notre plan relatif au capital prévoit des remboursements et des réductions au titre du capital de parts de placements. Les hypothèses que nous avons posées pour les prévisions relatives à la période 2014-2016 reposent sur les projections de croissance et de niveaux de rentabilité débattus avec le conseil lors du processus de planification budgétaire et stratégique pour l'exercice 2011. Comme nous l'avons signalé, nous prévoyons que le capital pondéré en fonction du risque passera de 10,89 % à 11,05 % au cours des trois prochaines années, ce qui s'explique par une rentabilité accrue attribuable à l'amélioration des marges de taux d'intérêt et à la maîtrise des coûts.

Les principales hypothèses sont résumées dans le Tableau 9 ci-dessous.

**Tableau 9 : Principales hypothèses**

Principales hypothèses	2014	2015	2016
<b>Croissance de l'actif</b>			
Trésorerie et placements	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Prêts et prêts hypothécaires (sauf titrisations)	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Prêts titrisés	8,00 %	9,00 %	10,00 %
Autres actifs	1,00 %	1,00 %	1,00 %
<b>Passif</b>			
Dépôts	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Emprunts (sauf titrisations)	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Emprunts (comprenant les titrisations)	8,00 %	9,00 %	10,00 %
Autres passifs	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Croissance des éléments hors bilan	0,00 %	10,00 %	10,00 %

## 6. SIMULATION DE CRISE ET ANALYSE DE SCÉNARIO

Le sommaire des résultats de la simulation de crise est présenté dans le Tableau 10 ci-dessous.

**Tableau 10 : Sommaire des résultats de la simulation de crise obligatoire (An 1)**

Scénario	Considération	Impact	Impact sur les ARP	Renvoi
1	Choc de taux d'intérêt	0,81 \$	0,09 %	6,1
2	Ralentissement économique	10,60 \$	1,18 %	6,2
3	Simulation de crise inversée	26,09 \$	2,89 %	6,3

## 6.1 Scénario 1

### Choc de taux d'intérêt

Les incidences de changements potentiels aux taux d'intérêt pour l'An 1 et l'An 2 sont résumées dans les Tableaux 11 et 12 qui suivent. L'incidence présentée dans le renvoi 6.1 (0,09 %) est après l'impact de 0,09 % repéré et déclaré dans le capital réglementaire au titre du risque du deuxième pilier.

**Tableau 11 : Choc de taux d'intérêt : an 1**

Changements aux taux en points de base	Montant de revenu net d'intérêt	Impact en \$	Pourcentage de l'actif	Pourcentage des APR
200	41 250	3 341	0,22 %	0,37 %
100	39 123	1 214	0,08 %	0,13 %
50	38 450	541	0,04 %	0,06 %
0	37 909	0	0,00 %	0,00 %
-50	37 108	-801	-0,05 %	-0,09 %
-100	36 690	-1 219	-0,08 %	-0,14 %
-200	36 309	-1 600	-0,11 %	-0,18 %

**Tableau 12 : Choc de taux d'intérêt : an 2**

Changements aux taux en points de base	Montant de revenu net d'intérêt	Impact en \$	Pourcentage de l'actif	Pourcentage des APR
200	40 872	2 963	0,20 %	0,33 %
100	38 750	841	0,06 %	0,09 %
50	38 150	241	0,02 %	0,03 %
0	37 909	0	0,00 %	0,00 %
-50	37 450	-459	-0,03 %	-0,05 %
-100	36 990	-919	-0,06 %	-0,10 %
-200	36 709	-1 200	-0,08 %	-0,13 %

Les hypothèses posées supposent un choc immédiat et prolongé, des paiements anticipés constants et soldes cibles sous le niveau de confiance de 95 %.

## 6.2 Scénario 2

### Ralentissement économique

Le Tableau 13 (page 16) montre un sommaire des hypothèses posées et des répercussions sur le capital. Les résultats reposent sur quelques considérations, notamment les données historiques et les facteurs de crise. Dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, les données historiques n'ont pas été utilisées, car la caisse n'a engagé que des pertes limitées par le passé. Nous avons plutôt séparé les prêts

hypothécaires d'après les cotes de crédit, et affecté les pertes aux prêts à risques élevés seulement.

L'éventail des résultats possibles a été obtenu à l'aide de divers critères et facteurs de crise.

Les incidences estimatives réelles reposent sur la tranche supérieure des résultats possibles.

**Tableau 13 : Ralentissement économique**

Domaine d'impact	Bilan (\$)	Pire probabilité de défauts de l'exercice	Probabilité de défauts moyenne	Pire pertes dues aux défauts de l'exercice	Pertes moyennes dues aux défauts	Pire pertes de l'exercice	Pertes moyennes	Provision collective	Pertes prévues (\$)		Pertes projetées (\$)	Pourcentage du portefeuille	An 1	An 2
									Élevées	Faibles				
Titres de participation (juste valeur)	2,45										0,74	30,00 %	0,74	0,00
Prêts hypothécaires résidentiels (non assurés) 70 % du ratio prêt/valeur	69								1,04	0,69	1,00	1,45 %	0,40	0,60
Prêts personnels	75	4,75 %	1,10 %	25,00 %	15,00 %	2,00 %	1,50 %	0,15 %	3,56	0,74	2,50	3,33 %	1,00	1,50
Prêts immobiliers commerciaux	125	3,50 %	1,00 %	15,00 %	9,00 %	0,80 %	0,30 %	0,10 %	2,63	0,68	2,00	1,60 %	1,20	0,80
Prêts à la construction commerciale	180	10,00 %	2,00 %	15,00 %	10,50 %	3,00 %	1,25 %	0,75 %	10,80	2,27	7,50	4,17 %	4,50	3,00
Autres prêts commerciaux	160	5,00 %	1,50 %	15,00 %	10,00 %	2,00 %	0,90 %	0,50 %	4,80	1,44	4,00	2,50 %	2,40	1,60
Prêts agricoles	210	1,10 %	0,50 %	8,00 %	3,00 %	1,80 %	0,75 %	0,25 %	0,64	0,19	0,60	0,29 %	0,36	0,24
Total											18,34		10,60	7,74

### 6.3 Scénario 3

#### Simulation de crise inversée

Notre philosophie de gestion des risques vise à éviter qu'un seul facteur de risque important ne fasse passer le capital de la caisse sous les exigences minimales comme elles sont établies dans le PEISC.

Comme le démontre notre analyse, les événements peu probables qui suivent devraient se produire simultanément pour qu'il y ait impact immédiat et à court terme sur le capital :

- un choc de taux d'intérêt de 200 pb comme dans le scénario 1
- un ralentissement économique accompagné de pertes projetées comme dans le scénario 2
- une perte de 25 %, ce qui est une probabilité lointaine, sur les deux plus importantes expositions aux prêts de 40 millions de dollars (ou de multiples pertes sur d'autres expositions importantes aux prêts) pourrait être subite si les valeurs immobilières s'écroulaient et les valeurs de deuxième rang et garanties connexes ne suffisaient pas à couvrir l'insuffisance de l'actif

- une fraude importante (ce qui est très peu probable). À ce jour, la perte la plus importante s'élève à 100 000 \$. Les pratiques courantes et les audits de conformité sont solides.
- des coûts de financement additionnels résultant de l'absence de possibilités de titrisation en raison du resserrement des conditions de crédit
- un appel de capital par Central 1 attribuable à des pertes sur placements importantes

Le Tableau 14 ci-dessous illustre le sommaire des conséquences potentielles. À l'heure actuelle, notre surplus de capital, qui s'élève à 26 millions de dollars, soit 2,89 %, dépasse les exigences réglementaires minimales (ces chiffres sont avant la répartition du capital au titre des risques et simulations de crise du deuxième pilier.) L'impact global des événements présentés ci-dessus pourrait causer l'érosion complète du surplus en matière de capital réglementaire. Cependant, comme nous l'avons mentionné, la probabilité que tous ces événements se produisent sauf un est faible, très faible ou lointaine.

(Remarque : Les projections excluent toute augmentation du capital résultant de revenus additionnels comme il est indiqué dans notre plan relatif au capital).

**Tableau 14: Impacts de la simulation de crise inversée**

	Montant (en M\$)	Perte potentielle (en M\$)	Incidence sur le capital	Probabilité
Scénario 1 de simulation de crise		0,81 \$	0,09 %	Faible
Scénario 2 de simulation de crise		10,60 \$	1,18 %	Très faible
Pertes sur les 2 prêts les plus importants (25 %)	40 \$	9,90 \$	1,94 %	Lointaine
Fraude importante		1,00 \$	0,11 %	Très faible
Appel de capital – Central 1		1,80 \$	0,20 %	Très faible
Insuffisance de fonds	200 \$	2,00 \$	0,22 %	Modérée
Total		26,09 \$	2,89 %	

## 7. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

Les ratios de capital courants se situent bien au-dessus des niveaux minimaux réglementaires. Pour la période de planification allant de 2014 à 2016, on prévoit que le niveau de capital de la caisse sera suffisant pour appuyer son fonctionnement et la croissance des éléments au et hors bilan. Les besoins additionnels en capital ont été déterminés pour tous les domaines de risques importants.

Le ratio de capital interne minimal de 2,0 % au-dessus de l'exigence minimale réglementaire pour le ratio capital/actif et de 2,5 % au-dessus de l'exigence minimale réglementaire pour le ratio pondéré en fonction du risque demeure approprié. Le niveau courant de capital pondéré

en fonction du risque de 10,89 % convient aussi à tous les scénarios de simulation de crise obligatoire.

Il s'agit d'un premier PEISC. Il est évolutif, et nous comptons le perfectionner. Nous avons cerné quelques domaines méritant un suivi supplémentaire des expositions qui sera intégré à nos processus et pratiques. Les résultats du PEISC ont été communiqués au conseil d'administration à chacune de ses réunions. On lui a remis un rapport détaillé sur les répartitions de capital ainsi qu'un sommaire des hypothèses posées et des critères d'évaluation.

Notre PEISC n'a pas été passé en revue par un tiers, mais nous envisageons de procéder en ce sens au cours des 12 prochains mois. Cette mission consistera, entre autres, à repérer toute lacune importante et possibilité d'amélioration, à contribuer à cerner complètement tous les risques importants et à assurer la quantification appropriée de la répartition de capital.

Nous proposons aussi d'examiner plus en détail toutes les expositions au et hors bilan, et d'affiner les scénarios de simulation de crise.

## Rapport sur les principaux paramètres

Nom de la caisse populaire:	Caisse ABC		Exercice financier:	31 déc. 2013	
Date de dépôt:	30 mars 2014		Actif à risques pondérés (000 \$)	\$900 000	
Approbation du conseil:	15 mars 2014		Capital admissible (000 \$)	\$98 000	
	<b>Pilier 1</b>		<b>PEISC</b>		
	<b>(Seuil du capital réglementaire)</b>		<b>(Capital requis selon l'évaluation de la caisse)</b>		<b>(Référence) 1</b>
	<b>Capital \$</b>	<b>APR en %</b>	<b>Capital \$</b>	<b>APR en %</b>	
Risque de crédit	65 000,00 \$	0,07 \$	69 500,00 \$	0,08 \$	
Risque de marché	- \$	- \$	- \$	- \$	
Risque opérationnel	2 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	0,00 \$	
Autres risques	4 190,00 \$	0,00 \$	4 190,00 \$	0,00 \$	
<b>Risques du pilier 1</b>	<b>71 190,00 \$</b>	<b>0,08 \$</b>	<b>75 690,00 \$</b>	<b>0,08 \$</b>	
Risque de concentration			4 000,00 \$	0,00 \$	
Risque lié au taux d'intérêt	810,00 \$	0,00 \$	810,00 \$	0,00 \$	
Risque de liquidité			- \$	- \$	
Risque stratégique			- \$	- \$	
Risque juridique			1 000,00 \$	0,00 \$	
Risque financier			2 000,00 \$	0,00 \$	
<b>Risques du pilier 2</b>	<b>810,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 810,00 \$</b>	<b>0,01 \$</b>	
<b>Capital interne requis</b>	<b>72 000,00 \$</b>	<b>0,08 \$</b>	<b>83 500,00 \$</b>	<b>0,09 \$</b>	
Total du capital - actuel	98 000,00 \$	0,11 \$	98 000,00 \$	0,11 \$	
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>26 000,00 \$</b>	<b>0,03 \$</b>	<b>14 500,00 \$</b>	<b>0,02 \$</b>	
<b>Capital suppl. requis pour couvrir la simulation de crise 2</b>			11 410,00 \$	0,01 \$	
Capital suppl. pour respecter les normes de Bâle III 3					
<b>Total du capital requis</b>	<b>72 000,00 \$</b>	<b>0,08 \$</b>	<b>94 910,00 \$</b>	<b>0,11 \$</b>	
Total du capital - actuel	98 000,00 \$	0,11 \$	98 000,00 \$	0,11 \$	
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>26 000,00 \$</b>	<b>0,03 \$</b>	<b>3 090,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	

1. Veuillez indiquer la référence du Rapport déposé pour chacun des risques
2. À l'exception de la simulation de crise inversée
3. À titre indicatif seulement, car les normes de Bâle III n'ont pas encore été formulées.